

# GUIDE PARENT-ENFANT

Camps de jour 2025



# GUIDE PARENT-ENFANT

Camps de jour 2025

**Cher parent, c'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant  
au Camp de jour estival de la Ville de Saguenay.**

Sachez que notre objectif demeure celui de permettre à votre enfant de vivre un été à la hauteur de ses attentes, au cours duquel il pourra s'épanouir et s'amuser pleinement avec des jeunes de son âge ainsi qu'une équipe d'animation des plus dynamiques!

Afin de lui offrir un bel été, et ce, en toute sécurité, nous vous demandons de prendre le temps de lire ce « **Guide parent-enfant** ».

Vous y trouverez toute l'information pertinente concernant le bon déroulement des Camps de jour municipaux 2025!

**BON ÉTÉ!**

# TABLE DES MATIÈRES

## LES CAMPS DE JOUR DE LA VILLE DE SAGUENAY

Page 4

- MISSION
- OBJECTIFS GÉNÉRAUX
- PORTRAIT DE L'ANIMATION

## PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

Page 5

## INSCRIPTIONS

Page 6

- POLITIQUE D'INSCRIPTION
- REMBOURSEMENT

## INFORMATIONS AUX PARENTS

Page 7

- RENCONTRES D'INFORMATION
- CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

## CODE DE VIE

Page 8

## DÉFI NAGE AVEC MOI!

Page 9

## MESURES DISCIPLINAIRES

Page 10

## FICHE SANTÉ

Page 11

- AUTORISATIONS
- RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

## DÉROULEMENT DES CAMPS DE JOUR

Page 12

- SERVICE DE GARDE
- COMMUNICATION AVEC LES PARENTS
- SAC À DOS
- JOURNÉE-TYPE AU CAMP DE JOUR

## POUR NOUS JOINDRE

Page 14

# LES CAMPS DE JOUR DE LA VILLE DE SAGUENAY

## MISSION

La Ville de Saguenay offre un service de camp de jour totalisant 7 semaines et permettant aux enfants de 5 à 10 ans de vivre des expériences de loisirs variées, et ce, dans un milieu récréatif, sécuritaire, enrichissant et inclusif.

## HORAIRE

Sept semaines d'opération | Du 23 juin au 8 août 2025

Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h

Prendre note que le service de garde du matin et du soir est désormais automatiquement inclus lors de l'inscription. Les activités régulières du camp de jour sont toujours de 9 h à 16 h, mais vous avez accès gratuitement au service de garde de 7 h 30 à 9 h et de 16 h à 17 h.

En raison de la disponibilité des écoles, les camps de jour ne pourront pas avoir lieu les 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet.

- **Semaine 1 : 23 au 27 juin (fermés le mardi 24 juin)**
- **Semaine 2 : 30 juin au 4 juillet (fermés le mardi 1<sup>er</sup> juillet)**
- **Semaine 3 : 7 au 11 juillet**
- **Semaine 4 : 14 au 18 juillet**
- **Semaine 5 : 21 au 25 juillet**
- **Semaine 6 : 28 juillet au 1<sup>er</sup> août**
- **Semaine 7 : 4 au 8 août**



## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

**Le programme des camps de jour a pour objectifs :**

- Offrir des activités stimulantes, diversifiées et enrichissantes, adaptées à chaque groupe d'âge, permettant ainsi aux jeunes un apprentissage dans un environnement amusant, sécuritaire et inclusif;
- Promouvoir des valeurs de respect et de bonne conduite entre les jeunes et envers leur environnement;
- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et d'être à la découverte de son milieu.

## PORTRAIT DE L'ANIMATION

- Une équipe dynamique, composée de plus de 70 étudiants;
- Des journées thématiques et des jeux spéciaux dans les domaines des arts, des sports, de la culture, des sciences; et, plus encore;
- Un programme d'accompagnement permettant aux enfants en situation de handicap de profiter pleinement de leur été;
- Une accréditation au *Cadre de référence* pour les camps de jour municipaux depuis 2013;
- Des moniteurs accrédités DAFA (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur).



# PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

La Ville de Saguenay multiplie les efforts depuis plusieurs années afin de favoriser l'intégration et l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de leur communauté. Par le biais de son *Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH)*, elle offre un accompagnement dans ses activités de loisir. C'est afin de répondre à cet objectif qu'elle a développé un programme d'accompagnement intégré aux camps de jour municipaux.

Ce programme d'accompagnement s'adresse aux enfants âgés de 5 à 10 ans (âge au 30 septembre) participant aux camps de jour de la Ville de Saguenay, qui vivent avec une situation de handicap et nécessitant la présence d'un accompagnateur pour permettre une intégration adéquate (par exemple : TDAH, trouble de l'opposition avec provocation, déficience physique et/ou intellectuelle, dysphasie, trouble du spectre de l'autisme, etc.).

**L'objectif est de les jumeler avec un accompagnateur pour favoriser leur intégration au sein de leur groupe et ainsi leur permettre de profiter pleinement de leur expérience aux camps de jour. Chaque enfant, inscrit au programme, sera pris en charge afin de s'assurer d'un accompagnement adapté à ses besoins.**

N.B. : *L'enfant pourrait être jumelé avec un ou deux autres enfants, selon les besoins.*

Pour avoir accès au programme d'accompagnement,  
**une demande d'admissibilité doit être complétée.**

Le formulaire est disponible en ligne à [campsdejour.saguenay.ca](http://campsdejour.saguenay.ca)

Pour plus d'informations : 418 698-3200 poste 4284.

Un guide contenant toute l'information concernant le programme d'accompagnement est disponible sur le site des camps de jour de la Ville de Saguenay.

# INSCRIPTIONS

**Les inscriptions aux camps de jour municipaux 2025 se feront, uniquement en ligne, à compter du jeudi 24 avril à 10h jusqu'au 1er mai 2025 à 17h.**

Coût résident : 125 \$/semaine

Coût non-résident : 187,50 \$/semaine

**Clientèle :** Pour les jeunes de 5 à 10 ans (en date du 30 septembre)

**Horaire :** Sept semaines d'opération

(du 23 juin au 8 août 2025, du lundi au vendredi, de 7h30 à 17h)

Prendre note que le **Service de garde (du matin et du soir) est désormais automatiquement inclus lors de l'inscription.** Les **activités régulières** du camp de jour **sont toujours de 9h à 16h**, mais vous avez accès gratuitement au **Service de garde de 7h30 à 9h et de 16h à 17h.**

**Les groupes sont créés, de façon aléatoire, par un système informatique, selon la date de naissance de l'enfant (âge au 30 septembre).**

**Aucune demande de jumelage en particulier n'est possible.**

## RELEVÉ 24

Notez que vos relevés 24 seront disponible

**uniquement** sur votre portail loisirs

[moncompteloisirs.saguenay.ca](http://moncompteloisirs.saguenay.ca).

*Les camps de jour n'enverront aucun relevé fiscal par la poste ou par courriel.*

*Vous devez obligatoirement inscrire votre numéro d'assurance social dans votre dossier pour que nous soyons en mesure de vous fournir vos relevés fiscaux.*

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1. Vous devez avoir, en main, la Carte Accès Saguenay pour chacun des membres de votre famille qui souhaite s'inscrire (assurez-vous qu'elle est active, car celle-ci a une durée de vie de deux ans);
2. Assurez-vous de vous connecter une première fois à votre compte loisir avant la journée d'inscription et de créer votre famille.
3. La fiche santé de votre enfant doit être remplie directement dans votre compte loisir. Assurez-vous donc que la fiche santé de votre enfant soit remplie avant l'inscription. Vous la retrouverez dans la section « Information » du portail.
4. S'inscrire aux dates souhaitées.
5. Payer les frais avec carte de crédit ou carte de crédit prépayée en 1 ou 2 versements.

## REMBOURSEMENT

*Aucun remboursement ne sera effectué à moins d'être dans l'une des situations suivantes :*

- Cause de maladie (sur présentation de billet médical);
- Déménagement.

*Si tel est le cas, des preuves justificatives devront être fournies. De plus des frais de 15 % seront exigibles.*

*\*La demande de remboursement doit être faite le mois suivant l'utilisation du service. Pour effectuer une demande de remboursement, écrivez-nous à l'adresse courriel [campsdejoure@ville.saguenay.qc.ca](mailto:campsdejoure@ville.saguenay.qc.ca).*

# INFORMATIONS AUX PARENTS



## RENCONTRES D'INFORMATION

Nous offrons la possibilité aux parents de rencontrer l'équipe de soutien de leur camp de jour respectif. C'est une belle occasion pour établir un premier contact, pour connaître le fonctionnement du camp ou encore pour poser des questions.

**C'est un rendez-vous! Au plaisir de vous y rencontrer!**

**MARDI 3 JUIN 2025**

**18H**

**En ligne**

**[Rejoindre la réunion](#)**

## CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

En tant que parent d'un enfant fréquentant les camps de jour municipaux, il est très important de respecter les éléments suivants :

- Être respectueux envers les jeunes et les employés du camp de jour (animateurs, coordonnateurs, superviseurs, etc.);
- Rester calme et n'avoir aucun comportement violent envers autrui, en tout temps;
- Employer un langage approprié et respectueux dans toutes vos communications;
- Respecter le « *Code de vie du camp de jour* » et le « *Guide parent-enfant* »;
- Respecter les heures d'ouverture du camp de jour.

### TOLÉRANCE ZÉRO

#### **La violence va bien au-delà de l'agression physique**

Afin d'assurer la sécurité physique, émotionnelle et psychologique du personnel, des parents et des enfants, nous encourageons l'utilisation d'un langage respectueux et non violent au sein des camps de jour de la Ville de Saguenay.

**Tout manquement pourrait entraîner l'arrêt du service.**

# CODE DE VIE

## 1. LE RESPECT

### 1.1 Le respect de soi

- Porter des vêtements adéquats et adaptés aux activités pratiquées aux camps de jour;
- Être à l'écoute de soi (connaître ses limites, ses peurs, ses craintes, etc.);
- Être capable de demander de l'aide auprès d'un adulte significatif.

### 1.2 Le respect des autres

- Faire preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent les camps de jour (enfants, parents, moniteurs, superviseurs, coordonnateurs, conducteurs d'autobus, sauveteurs de piscine, etc.);
- Ne pas détruire, briser ou endommager les biens des autres jeunes;
- Établir une communication en utilisant un langage poli, respectueux et honnête;
- Tenir compte des consignes des moniteurs ou des coordonnateurs, et agir en conséquence;
- Rester avec son groupe, en tout temps (activité, repas, collation);
- Aucune bataille ne sera tolérée.

### 1.3 Le respect de l'environnement

- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel des camps de jour;
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels;
- Tenir les lieux propres, salubres et en bon état;
- Placer sa boîte à lunch et son sac à dos dans son coin d'équipe, de façon ordonnée et propre;

*Notez que tout bris intentionnel causé par un enfant sera facturé au parent/tuteur après l'analyse de l'incident par les responsables des camps de jour municipaux.*

### 1.4 Le respect dans l'autobus

- Il est obligatoire de rester assis et de respecter les consignes du conducteur dans l'autobus, et ce, en tout temps;
- Être respectueux envers le conducteur.

### 1.5 Matériel

- Il est interdit aux jeunes d'apporter leurs jouets personnels (jeux électroniques, cartes, etc.), sauf si cela est permis dans le cadre d'une activité spéciale ou d'une autorisation spéciale de l'équipe de soutien. Une communication sera alors transmise aux parents;
- Il est préférable et, fortement recommandé, que les chandails, serviettes de bain, boîtes à lunch et autres effets personnels soient identifiés au nom de l'enfant. Ils devront rester sur place aux camps autant que possible.

***Notez que les employés des camps de jour sont dans l'obligation de respecter la Loi sur la protection de la jeunesse.***

***Nous vous rappelons qu'aucune forme de violence ou d'intimidation ne sera tolérée à l'intérieur du programme estival des camps de jour.***

# CODE DE VIE

(suite)

## 2. RÈGLEMENTS DANS LES PISCINES



### 2.1 Veste de flottaison individuelle (V.F.I)

- La veste de flottaison individuelle est obligatoire pour les enfants de 5 et 6 ans;
- La veste de flottaison individuelle sera également obligatoire pour tous les enfants ne réussissant pas le Défi nage avec moi (seulement si l'enfant désire se baigner dans la partie profonde de la piscine);
- La veste de flottaison individuelle n'est pas obligatoire, mais recommandée pour les enfants de 7 ans et plus se baignant dans la partie peu profonde de la piscine.

### 2.2 Matériel

- Le bonnet de bain est obligatoire pour tous;
- Les ballons d'aide à la nage, les vestes de flottaison non adaptée et autres objets flottants sont interdits à la piscine;
- Si un enfant est malade (ex.: diarrhée) ou a une plaie ouverte, il lui est interdit de se baigner.

## DÉFI NAGE AVEC MOI!

Dans le cadre des activités aquatiques qui se dérouleront durant le camp de votre enfant cet été, et afin de mieux adapter la surveillance du plan d'eau, une évaluation de ses habiletés en natation sera réalisée par un surveillant-sauveteur, dans le cadre du DÉFI Nage avec moi !

Ainsi, votre enfant sera amené à réaliser le standard de la Société de sauvetage afin d'évaluer ses aptitudes dans le cadre de la baignade en milieu surveillé.

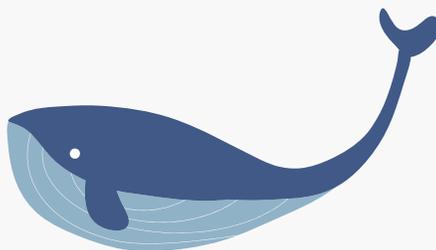
**1. Réaliser une entrée par roulade ;**

**2. Nager sur place pendant 30 secondes;**

**3. Nager sur 25 mètres.**

Vous serez informé du résultat de votre enfant et des recommandations quant au port du VFI et des cours de natation vous seront communiquées.

\*Notez que ce programme relève de la Société de Sauvetage du Québec et a comme objectif de mieux assurer la sécurité de **tous les enfants** en milieu aquatique.



# MESURES DISCIPLINAIRES

## Procédure d'avertissement en cas de manquement au code d'éthique

Afin d'assurer un suivi des comportements des enfants allant à l'encontre du « Code de vie des camps de jour », la Ville de Saguenay a mis sur pied une procédure d'avertissement.

D'abord, cette procédure vise à informer les parents que leur jeune est visé par des mesures disciplinaires. Ensuite, elle permet à l'équipe de soutien de travailler activement avec le jeune, en collaboration avec ses parents, grâce à un système de communication et d'intervention, dans le but de faire cesser le comportement.

**Bref, cette procédure d'avertissement sert à établir clairement les limites qui doivent être respectées à l'intérieur d'un groupe.**

**Les conséquences logiques seront déterminées par le superviseur et les coordonnateurs au cas par cas. La procédure se décrit comme suit :**

### AVERTISSEMENT 1 - AVIS VERBAL

- #1. *Avertissement verbal à l'enfant de la part du superviseur;*
- #2. *Communication avec les parents.*

### AVERTISSEMENT 2 - CONTRAT D'ENGAGEMENT

- #1. *Rédaction d'un contrat d'engagement, en collaboration avec le jeune;*
- #2. *Deuxième communication avec les parents.*

### AVERTISSEMENT 3 - AVIS ÉCRIT

- #1. *Rédaction de l'avis écrit et entente avec l'enfant à propos des correctifs à apporter à son comportement;*
- #2. *Troisième échange avec les parents;*
- #3. *Envoi d'une lettre aux parents de l'enfant avec copie au gestionnaire de la Ville de Saguenay; la prochaine étape y sera également indiquée.*

### AVERTISSEMENT 4 - SUSPENSION OU RETRAIT \*

- #1. *Retrait définitif ou suspension de l'enfant des camps de jour. Dans le cas d'une suspension, la durée sera déterminée selon la gravité du cas;*
- #2. *Une lettre sera envoyée aux parents de l'enfant par le gestionnaire de la Ville.*

*\* Aucun remboursement ne sera possible dans le cas d'un retrait ou d'une suspension.*

**Prenez note que chaque situation devra être évaluée, individuellement, et selon la sévérité du cas. Il est possible que la suspension soit appliquée automatiquement.**

# FICHE SANTÉ

**La fiche santé est obligatoire** et nécessaire pour la participation de votre enfant aux camps de jour.

Il est important que chacune des sections de la fiche santé soit remplie.

Nous vous demandons de vérifier la fiche santé à chaque lundi pour s'assurer que les informations soient encore valides. Vous pouvez modifier la fiche santé de votre enfant à tout moment sur votre portail loisirs Saguenay.

## AUTORISATIONS

### PROCÉDURE DE SORTIE DES CAMPS DE JOUR

Pour assurer la sécurité des enfants lors de leur sortie des camps de jour, la Ville de Saguenay applique une procédure de vérification. **Ainsi, toute personne désirant quitter le site des camps de jour avec un enfant doit, obligatoirement, en avoir l'autorisation.**

1. La **fiche santé est obligatoire** pour tout enfant inscrit aux camps de jour. **Assurez-vous d'inscrire** sur la fiche santé de l'enfant **le nom de toutes les personnes autorisées à venir chercher l'enfant** (vous-même, parent, tuteur, oncle, grands-parents, etc.);
2. Lorsque le jeune quitte le service de garde ou le camp de jour :
  - **La personne autorisée doit inscrire ses initiales** à côté du nom de l'enfant afin de confirmer son départ;
  - **Si vous permettez à votre enfant de revenir seul à la maison, vous devez l'indiquer sur la fiche santé.** Dans le cas où votre enfant a cette permission, il devra signer lui-même la feuille de départ.

## RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

### MÉDICAMENTS

#### Médicament en vente libre et médicament prescrit

Il est à noter qu'aucun médicament, tant en vente libre que prescrit, ne sera distribué ou administré par le personnel des camps de jour.

#### Médicament par inhalation

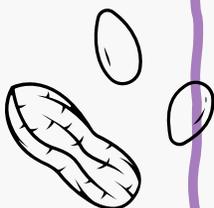
Dans le cas où l'enfant doit utiliser une pompe (ex.: Ventolin), le parent doit la mettre dans le sac de l'enfant tous les jours. L'enfant sera responsable de son auto-administration.

### AUTO-INJECTEUR

**Il est important de fournir une photo de votre enfant** dans le cas où celui-ci a une allergie grave présentant un risque de choc anaphylactique et de mettre son auto-injecteur dans son sac. Le parent doit aviser le moniteur de l'endroit où l'auto-injecteur est disposé et doit signer l'autorisation d'administration.

### ALLERGIES ALIMENTAIRES

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments, il sera **TRÈS IMPORTANT** d'inscrire cette information sur la fiche santé et de rencontrer le superviseur du camp afin de lui expliquer le niveau d'allergie, les réactions possibles ainsi que le traitement à privilégier.



*Par mesures de prévention, pour éviter toute séquelle reliée aux allergies alimentaires et aux empoisonnements aux arachides ainsi qu'aux noix, nous vous demandons d'éviter les barres tendres à base d'arachides et ses dérivés. Aussi, toute nourriture cuisinée à la maison dans le but d'être partagée aux camps sera refusée.*

# DÉROULEMENT

## DES CAMPS DE JOUR

### SERVICE DE GARDE

Prendre note que le **service de garde (du matin et du soir) est désormais automatiquement inclus lors de l'inscription**. Les **activités régulières** du camp de jour **sont toujours de 9h à 16h**, mais vous avez accès gratuitement au **service de garde de 7h30 à 9h et de 16h à 17h**.

Puisque votre enfant sera en activité à partir de 9h jusqu'à 16h, nous vous demandons de déposer et récupérer votre enfant pendant les heures de service de garde. Lors des activités régulières, votre enfant pourrait se retrouver à l'extérieur du camp de jour. Si vous devez déposer ou récupérer votre enfant entre 9h et 15h30, nous vous demandons de communiquer avec un membre de l'équipe de soutien du camp de jour de votre enfant.

### COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

L'équipe d'animation désire avoir une bonne communication avec les parents. Nous privilégions la communication par courriel.

Vous aurez également accès aux numéros de cellulaires des membres de l'équipe de soutien du camp de jour de votre enfant. Les coordonnées seront affichées à l'entrée du camp de jour.

L'équipe pourrait également communiquer avec vous pas le biais d'un mémo déposé dans la boîte à lunch de votre enfant.

### SAC À DOS

- Prévoir un lunch froid chaque jour (les lunchs chauds ne seront pas acceptés, car il sera impossible de les réchauffer). Idée : le contenant isolant « thermos » est une belle façon d'offrir un lunch chaud à votre enfant;
- Prévoir au minimum deux collations. Nous en prendrons une en avant-midi et une en après-midi;
- Apporter sa crème solaire (les enfants sont responsables de son application);
- Prévoir le matériel nécessaire à la baignade, en tout temps (bonnet de bain, maillot, serviette, V.F.I. et un sac pour y déposer les articles mouillés après la baignade);
- Prévoir des vêtements de rechange;
- Prévoir un petit imperméable en cas de mauvais temps;
- Prévoir une gourde d'eau;
- Prévoir un couvre-chef (casquette).



# DÉROULEMENT

## DES CAMPS DE JOUR

### UNE SEMAINE AU CAMP DE JOUR

#### LUNDI

Lors de la première journée de la semaine, les activités auront lieu sur le site du camp de jour. Ces activités peuvent être organisées par l'équipe d'animation ou offertes par un invité spécial.

\*À chaque jour de la semaine, votre enfant pourrait avoir besoin de son maillot de bain pour une sortie à la piscine ou pour des jeux d'eau.

#### MARDI MERCREDI JEUDI

Lors de ces trois jours, les enfants auront la possibilité de faire des activités à l'extérieur du camp de jour. Pour les activités et sorties se trouvant à une certaine distance, le camp de jour assure le transport des enfants en autobus.

\*Possibilité d'avoir des activités au camp de jour, d'aller à la piscine, de recevoir des invités spéciaux ou de faire des sorties à l'extérieur du camp de jour.

#### VENDREDI

Lors de la dernière journée de la semaine, les activités auront lieu sur le site du camp de jour.

L'équipe d'animation aura préparé une **journée thématique spéciale!**

### JOURNÉE-TYPE AU CAMP DE JOUR

**7h30 à 9h00**

Accueil des enfants et signature du registre.

**9h00 à 9h30**

Prise des présences et Grand Rassemblement.

**9h30 à 10h00**

Collation et application de crème solaire.

**10h00 à 12h00**

Animation.

**12h00 à 12h30**

Dîner.

**12h30 à 14h00**

Animation.

**14h00 à 14h30**

Collation.

**14h30 à 15h45**

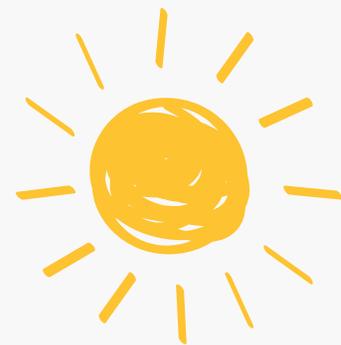
Animation.

**15h45 à 16h00**

Retour en groupe.

**16h00 à 17h00**

Départ des enfants et signature du registre.



### SITUATIONS PARTICULIÈRES

Certaines situations particulières demandent d'agir le plus rapidement possible, comme lorsqu'il survient des cas de gastroentérite ou de poux.

Afin d'éviter la multiplication de la problématique, nous demandons la collaboration de tous les parents en effectuant les démarches appropriées.

Une communication sera faite pour aviser les parents et les renseigner à propos de la procédure mise en place et des actions à entreprendre.

### OBJETS PERDUS

**Prenez note que nous ne sommes pas responsables des objets perdus.**

- Si votre enfant a perdu un objet, vous pourrez vérifier si celui-ci a été retrouvé en contactant le superviseur du camp ou en vérifiant sur la table des objets perdus à l'entrée du camp de jour.
- Les objets non réclamés à la dernière journée des camps (en août) seront conservés deux semaines, puis donnés à des organismes de bienfaisance.

## POUR NOUS JOINDRE

L'équipe des camps de jour de la Ville de Saguenay vous invite à communiquer avec elle si la situation de santé du jeune inscrit au camp de jour change et que vous pensez qu'elle aura un impact sur sa participation (ex.: blessure, plâtre, etc.), ou pour toute question et/ou besoin d'information.

**Service de la culture, des sports et de la vie communautaire**

**Téléphone : 418 698-3200 poste 4284**

**Courriel : [campsdejoure@ville.saguenay.qc.ca](mailto:campsdejoure@ville.saguenay.qc.ca)**

**Nayeth Foglia**, responsable des camps de jour - [nayeth.foglia@ville.saguenay.qc.ca](mailto:nayeth.foglia@ville.saguenay.qc.ca)

**Simon Lapointe**, agent de projets des camps de jour - [simon.lapointe3@ville.saguenay.qc.ca](mailto:simon.lapointe3@ville.saguenay.qc.ca)